

---

Discours de la députation du conseil permanent du district de Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne) qui présente les riches dépouilles de la superstition et fait l'éloge du représentant Dubouchet, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation du conseil permanent du district de Rozoy-en-Brie (Seine-et-Marne) qui présente les riches dépouilles de la superstition et fait l'éloge du représentant Dubouchet, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 492-493;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40822\\_t1\\_0492\\_0000\\_26](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40822_t1_0492_0000_26);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

La commune de Bruyères-le-Châtel, près Arpajon, vient également déposer son argenterie. Elle annonce qu'elle a ordonné à son curé, qui lui-même l'a demandé, de ne plus remplir aucune fonction du culte. Elle demande, en outre, à changer de nom.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de division pour le changement de nom (1).

*Suit un extrait de la pétition de la commune de Bruyères-le-Châtel, d'après le Bulletin de la Convention (2).*

La commune de Bruyères-le-Châtel demande à être désormais nommée Bruyères-Libre.

Renvoyé au comité de division.

Cette commune a déposé les ornements de son temple et un cercueil de plomb qui contenait les ossements du ci-devant seigneur de ce canton. Elle invite la Convention à rester à son poste.

La commune d'Arpajon, département de Seine-et-Oise, applaudit aux travaux de l'Assemblée, l'invite à rester à son poste, et envoie les richesses de son église, abjurant désormais, dit-elle, l'erreur qui jusqu'ici l'a guidée.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

*Suit l'offre de la commune d'Arpajon (4).*

« Citoyens représentants,

« Nos concitoyens, composant la commune d'Arpajon, département de Seine-et-Oise, nous députent vers vous.

« Nous venons offrir à la République toutes les richesses que renfermait notre ci-devant église.

« Abjurant l'erreur, nous n'avons rien voulu conserver, la raison seule nous guidant désormais, nous n'aurons d'objets sacrés que la patrie, la liberté et les lois.

« Citoyens, nous adhérons et applaudissons à tous vos décrets, et vous invitons à continuer vos travaux.

« La France entière crie à chacun de vous : reste à ton poste et ne l'abandonne que quand tu auras forcé nos ennemis à s'humilier devant nous. »

Lettre du citoyen Cochet, prêtre à Chamarande, qui envoie à son père ses lettres de prêtrise, que celui-ci dépose sur le bureau.

Insertion au « Bulletin » (5).

*Suit la lettre du citoyen Cochet à son père (6).*

Chamarande, ce 26 brumaire de la 2<sup>e</sup> année.

« Mon père,

« Je suis d'autant plus inquiet de ne pas recevoir de vos nouvelles, que j'ai lu, dans le journal

d'aujourd'hui, que Bezard, au nom du comité de législation, venait de présenter un projet de décret tendant à déporter tout prêtre qui ne sera pas marié ou qui n'aura pas renoncé publiquement aux fonctions sacerdotales lors de la publication du présent décret.

« En conséquence de ce, je vous envoie ci-inclus mes lettres de prêtrise. Je vous prie de les déposer dans un bureau de la Convention. Je vais vendre mes effets et d'après cela je prendrai le parti que bon vous semblera.

« Adieu, je vous souhaite une bonne santé. J'embrasse ma tante.

« Votre très attaché fils,

« Constant COCHET. »

La commune de Nogent-l'Arthault (Nogent-l'Artaud), en envoyant l'argenterie qui, dit-elle, a servi au culte fanatique de l'église de cette commune, demande à porter désormais le nom de Nogent-la-Loi.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de division pour le changement de nom (1).

*Suit un extrait de la pétition de la commune de Nogent-l'Artaud, d'après le Bulletin de la Convention (2).*

La commune de Nogent-l'Arthault (Nogent-l'Artaud) département de l'Aisne, demande que son nom soit changé en celui de Nogent-la-Loi.

Renvoyé au comité de division.

Cette commune a déposé 46 marcs d'argenterie.

Mention honorable.

La commune de Jouaignes fait également hommage à la République des joujoux du culte mensonger « que la raison vient de détruire », c'est ainsi qu'elle s'exprime. Elle invite la Convention nationale à rester à son poste et demande que le comité de sûreté générale s'occupe promptement de l'affaire de son maire, mis en arrestation en qualité de ci-devant noble.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de sûreté générale (3).

Des députés du conseil permanent du district de Rosoy (Rosoy-en-Brie) viennent renouveler leur serment de fidélité à la République, et apportent les riches dépouilles de la superstition, dont plusieurs ministres, disent-ils, ont renoncé à toutes fonctions sacerdotales. Ils annoncent que l'esprit public se remonte dans leur district, grâce à l'énergie et aux mesures de Dubouchet, représentant du peuple.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (4).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 323.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 10<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (mercredi 20 novembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 324.

(4) *Archives nationales*, carton C. 278, dossier 744.

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 324.

(6) *Archives nationales*, carton C. 281, dossier 773.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 324.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 10<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II (mercredi 20 novembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 324.

(4) *Ibid.*

*Suit le discours des députés du conseil permanent du district de Rozoy-en-Brie (1).*

« Citoyens représentants,

« Vous fixez à travers les orages suscités par les malveillants les destinées d'un peuple qui vous bénit. Fermes au poste de l'honneur, vous continuez à le rendre terrible aux scélérats qui ont osé entraver vos travaux ou conspirer contre l'unité de la République, et la rage forcée de nos ennemis s'éteindra au pied de cette Montagne qui vient de les foudroyer. Sans vous, braves Montagnards, sans votre courage, sans les mesures que vous avez prises, la liberté aurait fui du territoire que nous habitons, et les sans-culottes, malgré leurs efforts, auraient subi le joug du despotisme.

« Dubouchet, dans le département de Seine-et-Marne, a, par son énergie et son amour brûlant pour la chose publique, tellement propagé l'esprit du républicanisme, qu'il n'y existe plus qu'un seul parti, celui de sauver la patrie, ou de s'ensevelir sous ses ruines. L'aristocratie qui, jadis, osait y lever sa tête altière, a été pulvérisée. Les Sociétés populaires, les comités de surveillance, et les autorités constituées, régénérées par lui, ont enfin pris l'attitude ferme qui, seule, convient à des républicains et, en marchant sur ses traces, travaillent sans relâche à faire arriver au port le grand vaisseau de la République.

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 744.

« Députés du district de Rozoy, nous vous apportons des hochets, des croix, des bustes de saints imbéciles, tels que l'astucieux Bernard, l'hypocrite Benoît, le perfide Denis, etc. Riches dépouilles de la superstition qui, trop longtemps, aveuglèrent l'antique crédulité, les saints de tous les genres écrasés sous le marteau national vont se purifier dans l'immortel creuset.

« La statue de l'immuable vérité, placée désormais sur l'autel de la patrie, fera disparaître ces fantômes de l'erreur, et enseignera des choses jusqu'alors inconnues; son feu électrique, plus vif que celui de cet esprit soi-disant créateur, vivifiera l'âme du peuple, et lui donnera l'énergie du courage et de la force.

« Jaloux de concourir à l'affermissement de l'unité et de l'indivisibilité de la République, plusieurs curés du district de Rozoy, au nombre desquels se trouve mon collègue, ont renoncé à toutes les fonctions ecclésiastiques; déjà ils publient le triomphe de la raison et de la philosophie enfin vengée. Leur morale sera le langage du républicanisme décidé. Autant ils se montrèrent les apologistes de l'erreur, autant ils seront les apôtres fidèles de la vérité.

« Au nom du conseil permanent du district de Rozoy, nous venons renouveler le serment d'être fidèles à la République une et indivisible, et prenons l'engagement sacré de rester, comme vous, fermes à notre poste, de poursuivre la malveillance et faire subsister à jamais le règne de la liberté et de l'égalité

« VINCENT. »

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

DISTRICT DE ROZOY

*Argenterie des fabriques et celles armoriées, trouvées par les commissaires lors des visites domiciliaires chez les citoyens (1)*

1 <sup>re</sup> Caisse Nos		Mars	Onces	Gros
<i>Faremoutiers.</i>				
1	Un reliquaire soutenu par deux lévites.....	12	4	»
2	Un buste d'argent....	9	»	4
3	Un autre buste d'argent.....	4	1	4
4	Un autre petit buste en vermeil.....	2	3	6
5	Une petite statue en vermeil.....	3	4	2
6	Une petite statue portant un reliquaire.....	1	6	6
7	Une châsse en argent.....	11	»	2
8	Un buste de femme en argent.....	6	4	2
9	Un buste supporté de deux anges en vermeil.....	5	3	4
10	Un buste d'homme en argent.....	13	3	»
11	Une statue de femme tenant une croix.....	13	3	6
12	Deux statues de vermeil.....	6	6	»
<i>Coulommiers.</i>				
13	Deux autres petites statues.....	2	1	2
14	Un bras d'argent garni de bois.....	8	5	4
15	Un autre bras d'argent.....	5	7	4
16	Un autre bras d'argent garni de bois.....	8	4	4
17	Une paire de burettes et leur plateau en vermeil.....	5	1	6
18	Un calice et sa patène en vermeil et neuf pièces d'argent de différentes formes.....	4	»	»

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 744.